RÉSUMÉ du Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)

« D'abord, nourrir notre monde : la gestion de l'offre, clé de voûte du développement durable dans le secteur des œufs de consommation au Québec »

FÉDÉRATION
DES PRODUCTEURS D'OEUFS
DE CONSOMMATION
DU QUÉBEC

Longueuil, le 24 août 2011

Sujets abordés dans ce mémoire

La Fédération applaudit l'initiative du gouvernement du Québec de vouloir « définir les orientations qui guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années, à partir (…) d'une vision du secteur à l'horizon 2030 » qui la conduira à statuer sur une politique agricole à long terme.

C'est avec cette ouverture d'esprit que la FPOCQ vous présente aujourd'hui ce mémoire. Celui-ci vise d'abord, à dresser le portrait de la production des œufs de consommation et ensuite, à mettre en relief les perspectives de développement de la production des œufs de consommation au Québec, en mettant un accent particulier sur la gestion de l'offre. Les activités de notre filière y seront également décrites. Nous conclurons ce mémoire en énonçant les avantages et les bénéfices de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, de la Loi sur les producteurs agricoles et de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles.

Portrait du secteur des œufs de consommation au Québec

Créée en 1964, la FPOCQ est la première Fédération à s'être dotée d'un plan conjoint de mise en marché et de production.

Le tableau suivant reprend les principaux faits saillants en chiffres du secteur des œufs de consommation au Québec

Le secteur des œufs de consommation au Québec : quelques chiffres

Nombre de propriétaires/exploitants (2010)	104
Volume de production (2010)	93,9 M de douzaines d'œufs
Nombre de poules pondeuses (2010)	3,7 M
Nombre de poules par poulailler (2010)	36 000
Part du marché canadien (2010)	18,2 %
Valeur de la production à la ferme (2010)	150 M$
Part des recettes totales à la ferme au Québec (2010)	2,3 %
Contribution à la création totale d'emplois (emplois)	1907
Recettes fiscales totales • Recettes fiscales fédérales • Recettes fiscales provinciales et municipales	22,5 M$ 10,7 M$ 11,3 M$

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE SECTEUR

Situation actuelle

La production québécoise répond à environ 76 % des besoins du marché québécois. En vertu de la répartition historique des quotas au Canada, 24 % de la production d'œufs provient actuellement de l'extérieur de la province (19 % du Canada et 5 % des États-Unis).

Actuellement, cinq principaux défis se présentent à la Fédération :

1. Augmenter la part historique des allocations de quotas nationaux;
2. S'assurer que les œufs de table soient des œufs du Québec et que les œufs provenant de l'extérieur n'aillent pas sur le marché de table;
3. Augmenter la consommation d'œufs;
4. Limiter les importations supplémentaires (au-delà du contingent tarifaire de 5 %) en provenance des États-Unis;
5. Satisfaire les consommateurs en leur offrant les types d'œufs qu'ils demandent.

Les producteurs d'œufs du Québec se sont efforcés, au fil des ans, à relever ces défis. Selon l'estimation de la Fédération, en 2010, la production d'œufs de spécialités (œufs bruns, œufs oméga-3, œufs biologiques, œufs de poules élevées sur parquet) au Québec était desservie par plus de 700 000 poules, soit près de 20 % du nombre total de poules.

Bien-être animal et systèmes de logement des poules pondeuses

La production d'œufs de consommation est sujette à différentes normes relatives au bien-être animal et à l'assurance-qualité. La Fédération et les Producteurs d'œufs du Canada ont notamment mis en place des normes strictes concernant le bien-être des poules pondeuses en concordance avec le code de bonnes pratiques. Au Québec, un règlement oblige les producteurs membres à s'y conformer.

Mais au-delà de la réglementation, les producteurs sont non seulement à l'écoute des besoins de leurs animaux, mais aussi des préoccupations des consommateurs et des groupes qui militent en faveur du bien-être animal.

Agriculture urbaine, poules en milieu urbain et races patrimoniales

C'est avec fierté que la Fédération a participé au lancement d'un projet pédagogique d'agriculture urbaine, à l'été 2011, à Montréal. Cette initiative a été mise de l'avant par La Maisonnette des parents, un organisme communautaire, en collaboration avec la Soder et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

La position de la FPOCQ, en est une de neutralité en ce qui concerne les poules urbaines. Nous sommes toutefois préoccupés par ce mouvement, pour des raisons de biosécurité et de bien-être animal. Nous comptons sur les représentants du ministère de l'Agriculture et de la Santé du Québec, avec lesquels nous travaillons, afin de s'assurer que la production, si production il y avait, se fasse dans les règles de l'art.

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ), et les deux autres organisations d'aviculteurs québécois, soit les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (SPOIQ), ont signé le 25 septembre 2009, un protocole d'entente visant à assurer le maintien de la race Chantecler avec la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec (FPRPQ). Selon cette entente, la Fédération prête 5 000 unités de quota à la FPRPQ. Dix producteurs ayant été ciblés par cet organisme peuvent ainsi détenir chacun 500 poules pondeuses d'œufs pour la consommation.

Production en région et achat local

Le système de gestion de l'offre favorise incontestablement la production en région et très souvent la transformation. Nous endossons pleinement l'orientation qui est donnée dans le Livre vert à la politique bioalimentaire qui encourage la production en région et l'achat local.

À cet effet, nous recommandons :

Que la politique bioalimentaire québécoise reconnaisse la production en région et l'achat local et qu'elle mette en place des outils d'identification des produits du Québec, et des politiques d'achat de produits du Québec dans les institutions publiques.

Relève et pérennité

En mai 2006, les producteurs ont mis en place le Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs. Ce programme octroie chaque année à un nouveau

producteur, à même une réserve de quota prévue à cet effet, le droit d'utiliser, à certaines conditions, un quota de 5 000 pondeuses.

Au regard de la relève, nous recommandons :

Que la politique bioalimentaire québécoise soutienne les initiatives en matière de relève, notamment en mettant de l'avant des mesures fiscales facilitant le transfert d'entreprises et des actions favorisant l'établissement de la relève.

Soutien à la recherche

Au Québec, la Fédération investit quelque 100 000 $ annuellement dans des projets liés à l'environnement, à la recherche et à la vulgarisation. En ce qui concerne la recherche :

Nous croyons qu'il est essentiel que l'État continue à donner son appui à la recherche. En ce sens, nous accueillerions favorablement la mise en place d'un fonds d'initiative.

Gestion de l'offre

D'emblée, il importe de mentionner que sans encadrement réglementaire, il serait illusoire de penser avoir un plan conjoint avec gestion de l'offre dans notre secteur. Il est donc essentiel d'avoir une loi qui permette de conserver ce système. Cette loi au Québec, c'est la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Mais en même temps, nous recommandons :

Que le gouvernement du Québec exerce un leadership auprès du gouvernement fédéral pour maintenir les conditions nécessaires à une gestion de l'offre efficace en protégeant les 3 piliers : contrôle de la production, contrôle des importations et politique de prix couvrant les coûts de production.

Nos inquiétudes en ce qui concerne le maintien de la gestion de l'offre

Fort malheureusement, la pérennité de ce système n'est pas sans nous préoccuper. À ce chapitre, nous avons essentiellement trois inquiétudes :

1. **La vulnérabilité de nos tarifs**
2. **Les négociations à l'OMC**

3. **La vague de déréglementation qui plane sur la plupart des pays industrialisés, y compris au Canada**

Au regard de ces inquiétudes :

Nous faisons appel à la Commission pour qu'elle fasse valoir qu'il est indispensable que l'agriculture obtienne un traitement particulier à l'OMC. De façon plus particulière, nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise reconnaisse la spécificité de l'agriculture et des aliments, plaide pour l'exception à l'OMC et reconnaisse le droit d'un pays à se nourrir.

Dans l'optique d'influencer le débat sur la scène nationale et internationale, et à l'instar de ce qui s'est fait dans le domaine de la culture :

Nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise prévoie la création d'un Centre d'études stratégiques sur l'agriculture et l'alimentation.

ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

Biosécurité et traçabilité

La biosécurité, la qualité et les normes de production sont des sujets de la plus haute importance pour tous les producteurs d'œufs de consommation. Les producteurs ont toujours été soucieux de produire et d'offrir aux consommateurs des œufs sécuritaires et de haute qualité; des œufs qui pourront être consommés sous la forme que choisira le consommateur : miroir, brouillés, durs, dans un lait frappé, crus, etc.

Au cours des dernières années, les producteurs se sont donné des règles très strictes et précises en matière de production et de conservation des œufs à la ferme. Depuis 1999, plusieurs obligations ont été ajoutées au *Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme* que les producteurs ont volontairement adopté.

En ce qui concerne la traçabilité, le règlement sur la traçabilité permettra sous peu aux producteurs d'assurer une qualité des œufs du Québec, de la ferme à la table. Mené à terme en 2006, le projet pilote sur la traçabilité dans le secteur des œufs de consommation est concluant à cet égard.

À cet effet, nous recommandons :

Que la politique bioalimentaire québécoise soutienne les initiatives en matière de qualité, biosécurité et traçabilité, par des implications financières ou par voie règlementaire, en y accordant les ressources humaines nécessaires pour un suivi adéquat de la réglementation.

Amélioration de la productivité et transfert technologique

Tous les quatre ans, une enquête sur le coût de production permet de jauger, tant les coûts de production que certains critères technico-économiques du secteur.

On observe une appréciation significative de la productivité tous les 4 ans. Le taux de ponte a ainsi progressé de 30 % au cours des 20 dernières années. Qui plus est, le taux de conversion alimentaire s'est amélioré puisque les poules consomment moins pour produire la même douzaine d'œufs.

Environnement

En environnement, la gestion des fumiers de quelque 1,4 million de pondeuses (chiffres de 2008), soit près de 40 % du cheptel québécois, se fait sur base sèche, ce qui facilite grandement le respect des normes environnementales puisque les risques de pollution par infiltrations et fuites sont réduits au minimum et que les charges d'odeurs sont quasi inexistantes. La Fédération a pour objectif de hausser ce pourcentage à 75 % d'ici sept ans.

Nous recommandons que la politique bioalimentaire intervienne dans le domaine du transfert technologique et de l'environnement pour permettre de conserver la capacité concurrentielle de l'agriculture québécoise.

Nécessité d'un encadrement réglementaire

Un cadre réglementaire est essentiel pour assurer le développement ordonné de notre production. Celui-ci a permis à la Fédération d'énoncer des règlements tant pour organiser la production que pour assurer une qualité de produit irréprochable à offrir aux consommateurs. En ce sens, plusieurs règlements ont été développés, tous avec l'approbation de la RMAAQ. Ainsi, il nous apparaît essentiel :

Que le gouvernement du Québec donne à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec les pouvoirs et les ressources nécessaires pour « favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée… » en lui permettant de réaliser « différents mandats découlant de sa loi constitutive et des règlements d'application. »

NOS ARGUMENTS POUR L'ACTION COLLECTIVE

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche

Nous sommes d'avis que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) offrent toute la transparence nécessaire à l'administration des mécanismes de mise en marché collective. C'est pourquoi nous recommandons :

Que la politique bioalimentaire québécoise maintienne dans son intégralité, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche en y ajoutant les pouvoirs nécessaires lorsqu'il y des conventions arbitrées.

La loi sur les producteurs agricoles

Comme le rappelle le juge Jean-Jacques Croteau dans un jugement rendu le 9 mars 2000 concernant la question de l'accréditation unique conférée à l'UPA (l'affaire Lapalme), « l'objectif des dispositions de la Loi sur les producteurs agricoles du Québec en cause se rapportait à des préoccupations importantes du législateur en 1972, comme en font foi les extraits du Journal des débats… » (…) « Le législateur a légiféré en toute connaissance de cause quant au caractère unique de l'accréditation conférée à l'UPA et au caractère obligatoire du paiement des cotisations par l'ensemble des producteurs. »

Le juge Croteau poursuit en indiquant :

« (…) un équilibre doit donc se révéler par une solidarité des producteurs agricoles du Québec. L'UPA demeure le meilleur véhicule pour défendre leurs intérêts d'ordre économique et social. » En ce sens, nous recommandons :

Que la politique bioalimentaire québécoise accorde à l'UPA l'accréditation unique.

La Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles

Cette loi a fait ses preuves même si parfois, les superficies dézonées autour des grandes agglomérations laissent perplexes ou encore que les plans d'aménagement de certaines municipalités laissent à désirer. Nous nous montrerons également ouverts à une plus grande souplesse pour l'établissement de plus petites entreprises. Ainsi, comme le soulignait l'UPA à l'automne 2010 dans le cadre d'une consultation sur le Livre vert :

Nous sommes ouverts à permettre le morcellement des terres à des fins agricoles uniquement, pour favoriser notamment la relève, la diversification et la consolidation de l'agriculture, conformément à l'article 59 de la loi.

En terminant, nous tenons à remercier la CAPERN de nous avoir permis de déposer ce mémoire. Nous souhaitons vivement être entendus par celle-ci.

Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 320
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone: (450) 679-0530
Télécopieur: (450) 679-0855
Site Web: www.oeuf.ca

Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)

« D'abord, nourrir notre monde : la gestion de l'offre, clé de voûte du développement durable dans le secteur des œufs de consommation au Québec »

FÉDÉRATION
DES PRODUCTEURS D'OEUFS
DE CONSOMMATION
DU QUÉBEC

Longueuil, le 24 août 2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1. PORTRAIT ACTUEL DU SECTEUR DES ŒUFS DE CONSOMMATION 4

1.1 Portrait du secteur des œufs de consommation au Québec 4

1.2 Rôle de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec 5

2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE SECTEUR 6

2.1 Situation actuelle 6

2.2 Soutien à la recherche 14

2.3 Gestion de l'offre 15

2.4 En réponse aux questions 22

3. ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE 23

3.1 Biosécurité et traçabilité 23

3.2 Amélioration de la productivité 26

3.3 Transfert technologique 26

3.4 Environnement 27

3.5 Nécessité d'un encadrement réglementaire 28

4. NOS ARGUMENTS POUR L'ACTION COLLECTIVE 28

4.1 Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche 29

4.2 Loi sur les producteurs agricoles 30

4.3 Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles 32

4.4 En réponse aux questions 32

5. RECOMMANDATIONS 34

INTRODUCTION

C'est avec un immense plaisir que la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) présente à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) ce mémoire intitulé *D'abord, nourrir notre monde : la gestion de l'offre, clé de voûte du développement durable dans le secteur des œufs de consommation au Québec*.

Les fondements de la politique agricole construite au cours des 40 dernières années sont périodiquement remis en question, que ce soit ici au Québec, au Canada ou à l'étranger, de même que dans les officines des grandes organisations internationales telles l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Si bien que, nous croyons qu'il est louable de vouloir rafraîchir certaines de nos politiques et surtout de se donner une vision à moyen et long termes du développement de l'agriculture du Québec. La Fédération applaudit l'initiative du gouvernement du Québec de vouloir « définir les orientations qui guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années, à partir (…) d'une vision du secteur à l'horizon 2030 » qui la conduira à statuer sur une politique agricole à long terme.

C'est avec cette ouverture d'esprit que la FPOCQ vous présente aujourd'hui ce mémoire. Celui-ci vise d'abord, à dresser le portrait de la production des œufs de consommation et ensuite, à mettre en relief les perspectives de développement de la production des œufs de consommation au Québec, en mettant un accent particulier sur la gestion de l'offre. Les activités de notre filière y seront également décrites. Nous conclurons ce mémoire en énonçant les avantages et les bénéfices de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, de la Loi sur les producteurs agricoles et de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles.

Cela dit, nos attentes envers la CAPERN sont élevées. Nous sommes convaincus que celle-ci trouvera les solutions nécessaires afin de redonner l'élan nécessaire au secteur agricole québécois pour assurer sa stabilité et sa pérennité. C'est dans cette expectative que nous vous présentons ce mémoire.

La Fédération tient à remercier la Commission au nom de tous les producteurs d'œufs de consommation du Québec pour lui avoir permis de déposer ce mémoire. Cet exercice constitue un défi audacieux qui permettra à l'ensemble des productions agricoles et du monde agroalimentaire d'entrevoir l'avenir sous un œil nouveau.

1. PORTRAIT ACTUEL DU SECTEUR DES ŒUFS DE CONSOMMATION

1.1 Portrait du secteur des œufs de consommation au Québec

Le Québec est la seconde province productrice d'œufs en importance au Canada. Quelque 3,7 millions de poules y pondent annuellement 93,9 millions de douzaines d'œufs par année, soit **1 milliard** d'œufs. Ce volume comble en majeure partie les besoins des Québécois en « œufs en coquille ». La ferme québécoise moyenne abrite 36 000 poules pondeuses. À titre comparatif, la ferme moyenne américaine en abrite 1,1 million.

FIGURE 1 : Portrait du secteur

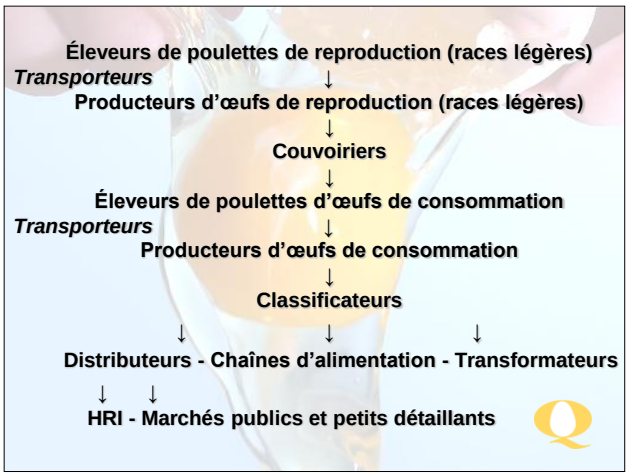

Le Québec compte 23 postes de classification, dont trois majeurs. Ils sont responsables d'approvisionner le marché de table avec des œufs en coquille principalement, en plus de répondre aux besoins du marché de la transformation. La plupart de ces postes assurent également la distribution dans les différentes chaînes d'alimentation et HRI (hôtels-restaurants-institutions).

Les producteurs québécois diversifient leur production en offrant des œufs qui répondent aux besoins des segments de marché naissants (oméga-3, de poules en liberté, biologiques, etc.), lesquels connaissent une croissance importante.

Alors qu'une poule pond environ 305 œufs par année, chaque Canadien consomme en moyenne 193 œufs toutes catégories confondues (incluant les œufs en coquille, œufs de transformation, etc.). Selon les chiffres publiés pour l'année 2009 par la Commission internationale des œufs, les habitants du Mexique (355), de la Chine (344), du Japon (325), de la France (248) et des États-Unis (246) sont notamment de plus grands consommateurs d'œufs par personne que nous.

C'est donc dire que si les Québécois et Canadiens consommaient « Un œuf par jour pour toujours ! », comme le propose le slogan mis de l'avant par la Fédération, le pays serait champion de la consommation par personne !

Le tableau 1 reprend les principaux faits saillants en chiffres du secteur des œufs de consommation au Québec.

TABLEAU 1 : Le secteur des œufs de consommation au Québec : quelques chiffres

Nombre de propriétaires/exploitants (2010)	104
Volume de production (2010)	93,9 M de douzaines d'œufs
Nombre de poules pondeuses (2010)	3,7 M
Nombre de poules par poulailler (2010)	36 000
Part du marché canadien (2010)	18,2 %
Valeur de la production à la ferme (2010)*	150 M$
Part des recettes totales à la ferme au Québec (2010)	2,3 %
Contribution à la création totale d'emplois (emplois) **	1907
Recettes fiscales totales ** • Recettes fiscales fédérales • Recettes fiscales provinciales et municipales	22,5 M$ 10,7 M$ 11,3 M$

Sources : FPOCQ et (2011) Informetrica, Economic contribution study, étude non publiée.

*** Il est à noter que la valeur de la production à la ferme est calculée de la façon suivante : nombre de douzaines (93,9 millions en 2010) multiplié par le prix moyen payé par douzaine aux producteurs (1,60 $ en 2010).**

**** En 2011, il est estimé que les effets économiques seront les suivants : 1 - Le nombre d'emplois créés par les fermes avicoles soit directement (à la ferme) ou indirectement (chez les fournisseurs) et les effets induits (les industries liées aux impacts directs et indirects). 2- Recettes fiscales fédérales, provinciales et municipales provenant des fermes d'œufs de consommation.**

1.2 Rôle de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) représente les 104 producteurs d'œufs de consommation du Québec.

Créée en 1964, la FPOCQ est la première Fédération à s'être dotée d'un plan conjoint de mise en marché et de production. Les objectifs de ce plan sont de favoriser le développement durable de l'industrie québécoise des œufs par le respect de l'environnement et le bien-être des animaux, en procurant un revenu équitable aux intervenants du secteur et en répondant aux attentes des consommateurs avec des œufs et produits de haute qualité.

En plus d'administrer la gestion de l'offre, la structure organisationnelle de la FPOCQ lui permet de s'impliquer dans la promotion des œufs auprès des

consommateurs. Elle coordonne des campagnes de publicité et d'information visant à mettre en valeur les qualités nutritives des œufs.

2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE SECTEUR

2.1 Situation actuelle

La production québécoise répond à environ 76 % des besoins du marché québécois. En vertu de la répartition historique des quotas au Canada, 24 % de la production d'œufs provient actuellement de l'extérieur de la province (19 % du Canada et 5 % des États-Unis).

La question des importations d'œufs en provenance des États-Unis est toujours un enjeu auquel nous avons à faire face. Rappelons qu'en vertu des ententes de l'OMC, le Canada laisse entrer 5 % d'œufs de l'extérieur du pays sans barrière tarifaire.

Comme le développement de notre secteur passe inévitablement par la satisfaction des consommateurs, les producteurs sont à l'écoute des besoins de ces derniers et s'efforcent de leur offrir les types d'œufs qu'ils demandent.

Actuellement, cinq principaux défis se présentent à la Fédération :

1. Augmenter la part historique des allocations de quotas nationaux;

   Les règles sur les allocations de quota au Canada dans le secteur des œufs de consommation ont changé depuis le début des années 2000. Selon ces nouvelles règles, toute augmentation de la consommation est répartie non seulement en fonction des parts historiques, mais également en fonction de cinq critères, dont la population. Le Québec a pu ainsi augmenter ses parts de marchés au fil des ans de 16,9 % à 18,2 %.

2. S'assurer que les œufs de table soient des œufs du Québec et que les œufs provenant de l'extérieur n'aillent pas sur le marché de table;

   La Fédération travaille de concert avec les classificateurs pour s'assurer qu'il en soit ainsi.

3. Augmenter la consommation d'œufs;

   Au Canada, la consommation annuelle d'œufs par personne est passée de 184 à 193 entre 2004 et 2010. Cette tendance a été aussi marquée au Québec.

4. Limiter les importations supplémentaires (au-delà du contingent tarifaire de 5 %) en provenance des États-Unis;

   Des démarches ont été faites, principalement au niveau fédéral, pour enclencher les mesures de sauvegarde spéciales prévues à l'OMC pour limiter les importations lorsqu'il y a fléchissement important des prix du côté des exportateurs.

5. Satisfaire les consommateurs en leur offrant les types d'œufs qu'ils demandent.

Les tableaux suivants présentent la répartition des ventes d'œufs de spécialités et classiques et l'estimation de la répartition d'œufs de spécialités.

Quelques chiffres sur la demande d'œufs classiques et de spécialités

TABLEAU 2 : Répartition des ventes d'œufs de spécialités et classiques

RÉPARTITION DES VENTES D'ŒUFS DE SPÉCIALITÉS ET CLASSIQUES DANS LES MARCHÉS D'ALIMENTATION AU QUÉBEC, 2008 À 2010

	2008 Volume (douzaines)	Volume (%)	2009 Volume (douzaines)	Volume (%)	2010 Volume (douzaines)	Volume (%)
Spécialités	7 601 441	13,9	8 121 479	14,6	6 880 979	11,8
Oméga-3	6 830 183	12,5	7 281 986	13,1	5 987 008	10,3
Autres	771 258	1,4	839 493	1,5	893 971	1,5
Classiques	47 141 378	86,1	47 508 589	85,4	51 441 501	88,2
Blancs	44 824 913	81,9	45 379 657	81,6	49 268 110	84,5
Bruns*	2 316 464	4,2	2 128 933	3,8	2 173 392	3,7
TOTAL (œufs de table)	54 742 819	100	55 630 069	100	58 322 480	100

Source : Nielsen MarketTrack (52 semaines finissant le 18 décembre 2010)

* Il est à noter que les données Nielsen MarketTrack classent les œufs bruns dans la catégorie classique, alors qu'ils sont habituellement considérés comme des œufs de spécialités dans l'industrie.

TABLEAU 3 : Estimation de la répartition de la production d'œufs de spécialités

ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ŒUFS DE SPÉCIALITÉS AU QUÉBEC, 2008 À 2010

(nombre de poules pondeuses)	2008	(% du quota total)	2009	(% du quota total)	2010	(% du quota total)
Oméga	252 830	7	254 372	7	286 627	7,6
Oméga bruns	46 355	1,3	41 758	1,2	21 000	0,6
Bruns	272 423	7,4	267 740	7,4	248 794	6,6
Biologiques	42 432	1,2	43 432	1,2	44 082	1,2
Poules en liberté	16 157	0,4	17 267	0,5	17 684	0,5
Diète végétale	97 149	2,7	96 949	2,7	99 705	2,7
Total (spécialités)	727 346	20	721 518	20	717 892	19
Total quota d'œufs	3 599 380	100	3 661 048	100	3 761 415	100

Ce tableau démontre qu'environ 19% des œufs produits au Québec sont des œufs dits «de spécialités». Tandis que le tableau précédent est une indication des ventes d'œufs dans les principaux marchés d'alimentation, celui-ci donne un aperçu du nombre de poules en production pour chaque spécialité. Ce tableau inclut les œufs bruns dans la catégorie des spécialités.

Source : FPOCQ

Selon l'estimation de la Fédération, en 2010, la production d'œufs de spécialités (œufs bruns, œufs oméga-3, œufs biologiques, œufs de poules élevées sur parquet) au Québec était desservie par plus de 700 000 poules, soit près de 20 % du nombre total de poules.

Les consommateurs peuvent donc choisir le type d'œufs qu'ils préfèrent sur les tablettes des marchés d'alimentation. Les producteurs préfèrent de loin cette option à celle d'imposer aux consommateurs un seul type d'œufs. À titre d'exemple, les œufs bio sont vendus plus du double du prix des œufs dits classiques.

Œufs destinés à la fabrication de vaccins et œufs inaptes à l'incubation

Œufs destinés aux vaccins

Depuis les années 1960, une industrie des œufs destinés à la fabrication de vaccins s'est développée au Québec. Elle consiste à fabriquer des vaccins à même les fragments du virus d'influenza, cultivés dans des œufs fertilisés et rendus ensuite inactifs et purifiés à des fins d'injection humaine pour stimuler la réaction de notre système immunitaire contre le virus.

Ce secteur de production connaît actuellement une croissance fulgurante en raison de la reconnaissance de la gravité de la grippe et de la hausse du nombre des personnes qui sont admissibles à recevoir un vaccin gratuitement de leurs ministères provinciaux de la santé.

En 2011, sept producteurs et deux couvoirs québécois sont impliqués dans cette production dont le cheptel dépasse les 400 000 poules pondeuses. La Fédération, les offices provinciaux et les Producteurs d'œufs du Canada (POC) veillent à ce que cette industrie puisse croître dans les meilleurs intérêts de tous. Outre le Québec, l'Ontario produit également des œufs de vaccins et c'est le Québec qui en assure la gestion.

Ainsi, au fil des ans, les producteurs d'œufs du Québec se sont efforcés de répondre aux besoins des consommateurs et à ceux du secteur pharmaceutique. Ces quelques données illustrent clairement que les producteurs d'œufs du Québec se conforment déjà aux orientations données dans le Livre vert en « favorisant la diversification de l'offre de produits… ».

Bien-être animal et systèmes de logement des poules pondeuses

La production d'œufs de consommation est sujette à différentes normes relatives au bien-être animal et à l'assurance-qualité. La Fédération et les Producteurs d'œufs du Canada ont notamment mis en place des normes strictes concernant le bien-être des poules pondeuses en concordance avec le code de bonnes pratiques. Au Québec, un règlement oblige les producteurs membres à s'y conformer.

Mais au-delà de la réglementation, les producteurs sont non seulement à l'écoute des besoins de leurs animaux, mais aussi des préoccupations des consommateurs et des groupes qui militent en faveur du bien-être animal.

Il existe actuellement trois principaux systèmes de logement de poules pondeuses au Canada, soit le système conventionnel (unités de production ou cages), le système sur parquet (œufs de poules en liberté) et le système bio (œufs biologiques, de poules en liberté ayant notamment accès à l'extérieur).

Toutefois, il convient de préciser que les études sur le bien-être des animaux sont loin d'être unanimes lorsqu'elles confrontent les différents modes de logement des poules. C'est d'ailleurs pour cette raison que les POC ont créé, en mai 2011, une Chaire de recherche sur le bien-être de la volaille en collaboration avec la professeure Tina Widowski, de l'Université de Guelph.

M[me] Widowski œuvre au sein du Département des sciences animales et avicoles du Collège agricole de l'Ontario (CAO) et dirige le plus important groupe de chercheurs dans le secteur du bien-être animal en Amérique du Nord à titre de directrice du Centre Campbell d'études en bien-être animal.

Les chercheurs se pencheront notamment sur le bien-être des poules pondeuses et la production d'œufs, y compris les logements améliorés et les systèmes de volières. Les POC ont confiance que ce nouveau partenariat de sept ans apportera d'énormes avantages à l'Université de Guelph et à l'industrie canadienne des œufs.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a amorcé récemment un important exercice intitulé « Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux ». C'est d'ailleurs une initiative que nous saluons.

Cette démarche, à laquelle participent la Fédération et plusieurs autres groupes spécialisés, concerne principalement les animaux destinés à l'alimentation humaine et à l'élevage, les animaux de compagnie et ceux qui sont mis à profit à des fins de loisir. Les animaux sauvages et autres sont également inclus lorsque leurs interactions avec les humains et les animaux domestiques sont susceptibles de nuire à la santé de ceux-ci ou lorsqu'elles peuvent influer la vitalité des entreprises.

Agriculture urbaine

C'est avec fierté que la Fédération a participé au lancement d'un projet pédagogique d'agriculture urbaine, à l'été 2011, à Montréal. Cette initiative a été mise de l'avant par La Maisonnette des parents, un organisme communautaire, en collaboration avec la Soder et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Beaucoup de jeunes ont perdu le contact avec l'agriculture et avec la production des aliments, d'où cette participation axée sur la valorisation de la profession. L'implication de la Fédération se traduit par un don de cinq poules ainsi que par la moulée requise. Un producteur d'œufs a aussi donné quelques conseils aux personnes ayant été ciblées pour s'occuper des animaux.

La Fédération s'est également assuré la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et d'un médecin vétérinaire en cas de besoin. Des directives quant à la distribution et la consommation des œufs ont également été données afin que les activités se fassent dans le respect des règlements en place.

Les poules en milieu urbain

Les fervents de l'agriculture en milieu urbain exercent dans plusieurs municipalités du Canada, depuis un certain temps, des pressions auprès de leurs élus municipaux pour qu'ils autorisent l'élevage de poules en milieu urbain. Dans des villes comme Victoria, Vancouver, Guelph et Brampton, cette autorisation a déjà été accordée. Ailleurs, y compris à Montréal et à Ottawa, les résidants travaillent seuls ou en petits groupes pour porter la question à l'attention de leurs élus municipaux en utilisant les médias pour susciter l'attention à l'endroit de leur cause.

La position de la FPOCQ, en est une de neutralité en ce qui concerne les poules urbaines. Nous sommes toutefois préoccupés par ce mouvement, pour des raisons de biosécurité et de bien-être animal. Nous comptons sur les représentants du ministère de l'Agriculture et de la Santé du Québec, avec lesquels nous travaillons, afin de s'assurer que la production, si production il y avait, se fasse dans les règles de l'art.

Notons que le MAPAQ a produit, en collaboration avec la Fédération et d'autres partenaires, un document d'information intitulé « Agriculture urbaine – Poules et poulets en ville ». Destiné aux élus municipaux, cet outil a été acheminé, au printemps 2011, à la mairie de toutes les villes du Québec comptant plus de 50 000 habitants.

Races patrimoniales - Poule Chantecler

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ), et les deux autres organisations d'aviculteurs québécois, soit les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (SPOIQ), ont signé le 25 septembre 2009, un protocole d'entente visant à assurer le maintien de la race Chantecler avec la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec (FPRPQ). Selon cette entente, la Fédération prête 5 000 unités de quota à la FPRPQ. Dix producteurs ayant été ciblés par cet organisme peuvent ainsi détenir chacun 500 poules pondeuses d'œufs pour la consommation.

La race Chantecler fait partie des trois races patrimoniales reconnues par la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1999. Les deux autres races patrimoniales sont le cheval canadien et la vache canadienne.

Production en région et achat local

L'une des forces du système de gestion de l'offre est sans contredit sa capacité à maintenir des entreprises en région. En raison de son système de prix uniforme et de la péréquation des coûts (transport, publicité, etc.), les entreprises peuvent aussi bien produire pour les grands centres urbains du Québec que pour les régions. Dans les œufs de consommation, cette capacité va au-delà du maintien de la seule entreprise de production. Les postes de classification se sont également installés en région. Ils classent des œufs et les distribuent localement. Ainsi, ce sont la production et l'achat local par extension qui sont favorisés.

D'ailleurs, dans un document intitulé « L'achat local, toujours en tête ! », publié en 2006 conjointement par l'Union des producteurs agricoles (UPA), Équiterre, la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ) et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), on rapporte qu'il y a plusieurs raisons pour favoriser et privilégier la consommation de produits locaux. D'abord, le document mentionne : « Les citoyens doivent être sensibilisés aux rôles qu'ils ont à jouer pour assurer un développement durable de leur communauté. Rappelons que, si chaque semaine, tous les Québécois et toutes les Québécoises décidaient d'ajouter, dans leur panier d'épicerie, ne serait-ce qu'un ou deux aliments d'ici, c'est toute l'économie des régions qui s'en porterait mieux. »

En optant pour des denrées produites par des agriculteurs et agricultrices du Québec, payées à juste prix, c'est l'économie du Québec, voire des régions, qui est encouragée. L'achat chez nous contribue également à la protection de l'environnement, puisque le trajet moyen parcouru par les aliments, du champ à la table, diminue. En bout de piste, c'est aussi le consommateur qui y gagne en fraîcheur et en saveur.

Au cours des dernières années, la spécialisation géographique de la production, l'augmentation des activités d'import-export et le faible coût du transport ont contribué à allonger les circuits de mise en marché. Mais devant l'augmentation des coûts de l'énergie qui semble inévitable, la production locale devient économiquement et environnementalement plus logique. Les producteurs d'œufs québécois sont en mesure d'approvisionner tout le Québec sans avoir à parcourir plus de 150 km de la ferme au détaillant.

Depuis la nuit des temps, la nourriture est au centre de l'organisation sociale. Elle est source de sociabilité, de plaisir des sens, d'échanges et de partage. Il y a également une tendance lourde qui est apparue depuis quelques années, à savoir

que les consommateurs d'ici et d'ailleurs expriment de plus en plus leur volonté de se rebrancher sur l'agriculture, sur les artisans, d'être davantage des « citoyens » que des consommateurs.

Le système de gestion de l'offre favorise incontestablement la production en région et très souvent la transformation. Nous endossons pleinement l'orientation qui est donnée dans le Livre vert à la politique bioalimentaire qui encourage la production en région et l'achat local. C'est le dynamisme des régions qui est ainsi favorisé. Le gouvernement doit continuer de développer des outils et politiques visant à favoriser le développement régional en production agricole. Également, le gouvernement du Québec se doit de mettre en place des politiques d'achat de produits du Québec dans les institutions publiques.

Par ailleurs, la FPOCQ applaudit les initiatives qui ont été prises par le gouvernement pour encourager la consommation des produits du Québec. Mais il faut aller plus loin. Comme le souligne le Livre vert, une politique qui privilégie l'identification des produits alimentaires du Québec est certes à développer. Nos voisins ontariens remportent un grand succès avec leur politique d'achat local « Cueillez la fraîcheur de l'Ontario » et « Savourez l'Ontario ». C'est un modèle inspirant.

Nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise reconnaisse la production en région et l'achat local et qu'elle mette en place des outils d'identification des produits du Québec, et des politiques d'achat de produits du Québec dans les institutions publiques.

Relève et pérennité

Toute industrie qui a la prétention d'assurer sa survie et de se développer doit prendre les moyens afin d'assurer sa pérennité, en faisant en sorte que les jeunes générations puissent poursuivre dans de saines conditions ce que les générations précédentes ont su bâtir.

Dans l'industrie des œufs de consommation du Québec, la concentration qui s'est exercée à tous les niveaux (producteurs, classificateurs, chaînes d'alimentation) a rendu la situation difficile pour la relève.

De 1982 à 2004, le nombre de producteurs n'a cessé de décroître, passant de 234 à un creux historique de 102. Bien au fait de cette réalité, les producteurs d'œufs ont décidé de mettre en place une série d'outils visant à favoriser l'accès au quota et l'arrivée de nouveaux producteurs.

Cette tendance a donc été freinée, si bien que depuis 2005, le nombre de producteurs est maintenu à 104 producteurs dont l'âge moyen est estimé à 42 ans.

En mai 2006, les producteurs ont mis en place le Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs. Ce programme octroie chaque année à un nouveau producteur, à même une réserve de quota prévue à cet effet, le droit d'utiliser, à certaines conditions, un quota de 5 000 pondeuses.

Cet exercice a connu un succès retentissant dès sa première année, permettant l'établissement en production de Patrick Côté et Joanne LaBranche, un jeune couple de Kinnear's Mills, dans la région de Thetford Mines. Le programme a permis cinq autres démarrages depuis et tout indique qu'il sera reconduit pour plusieurs années à venir puisque la banque de quotas continuera d'être alimentée par les producteurs à même les futures augmentations de contingents. Il importe de mentionner que non seulement, ces nouveaux producteurs sont toujours en activité mais ils ont augmenté leur production.

Les producteurs sont d'autant plus fiers de ce programme que ce sont eux qui l'ont initié, et ce, afin de donner chaque année, la possibilité à un nouveau producteur « non apparenté » de démarrer.

L'arrivée d'un seul nouveau producteur par année peut sembler modeste, mais sur un total de 104 producteurs, cela constitue un premier pas significatif.

Ainsi, ce programme permet à la fois de faciliter l'accès à notre secteur et à la fois, il contribue à stabiliser le nombre de producteurs d'œufs de consommation.

Nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise soutienne les initiatives en matière de relève, notamment en mettant de l'avant des mesures fiscales facilitant le transfert d'entreprises et des actions favorisant l'établissement de la relève.

2.2 Soutien à la recherche

Le lancement d'une Chaire de recherche sur le bien-être de la volaille (voir au point 2.1) est une suite logique dans l'orientation prise par les POC en 2010. Rappelons qu'en octobre 2010, une toute première Chaire de recherche économique sur l'industrie des œufs avait été lancée à Québec. Maurice Doyon, professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture de l'Université Laval, en est le titulaire.

Du côté national, les investissements pourraient aussi s'étendre à la nutrition. En ce sens, une troisième chaire de recherche devrait voir le jour au cours des prochains mois au Canada.

Au Québec, la Fédération investit quelque 100 000 $ annuellement dans des projets liés à l'environnement, à la recherche et à la vulgarisation.

En 2010, ces investissements ont notamment permis l'avancement des projets suivants : Enchère k-double tronquée; Impact de la lumière sur la performance des poules pondeuses; Impact de la mue douce sur le bien-être animal, la production et la qualité des œufs; Mise à jour de la gestion de l'offre dans le secteur avicole; Mesure et évaluation des émissions de gaz et d'odeurs issues de différentes stratégies de gestion des déjections en production d'œufs de consommation.

Plus récemment, des discussions ont eu cours avec le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) pour initier de la recherche dans le secteur des œufs de consommation. Nous avons espoir d'en arriver à une entente avec ce centre de recherche.

Nous croyons qu'il est essentiel que l'État continue à donner son appui à la recherche. En ce sens, nous accueillerions favorablement la mise en place d'un fonds d'initiative.

2.3 Gestion de l'offre

D'emblée, il importe de mentionner que sans encadrement réglementaire, il serait illusoire de penser avoir un plan conjoint avec gestion de l'offre dans notre secteur. Il est donc essentiel d'avoir une loi qui permette de conserver ce système. Cette loi au Québec, c'est la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Avant de la commenter, il nous apparaît pertinent de décrire brièvement la gestion de l'offre : sa raison d'être, mais aussi l'environnement qui menace ce système, si cher au Québec.

La gestion de l'offre est le mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici. Ces productions sont principalement destinées au marché intérieur, non à l'exportation. Ce système, faut-il le rappeler, ne cause aucune distorsion sur les marchés internationaux, puisqu'il a comme objectif principal d'approvisionner le marché domestique.

Les productions sous gestion de l'offre représentent 40 % des recettes de l'agriculture québécoise. À titre d'information, elles représentent presque 30 % des recettes de l'Ontario et 20 % de celles de l'agriculture au Canada. Dans les provinces maritimes, elles comptent pour 33 % des recettes de l'ensemble des productions.

À l'origine, il y a maintenant presque 40 ans, la gestion de l'offre a été mise en place pour stabiliser les revenus des producteurs et productrices agricoles et mettre fin à l'injection massive de fonds gouvernementaux en support aux producteurs. Ces systèmes ont encore tout leur sens aujourd'hui et force est de reconnaître qu'ils sont avantageux pour toute la société québécoise et canadienne. En effet, les consommateurs ont accès à des produits de grande qualité, en quantité suffisante et à des prix raisonnables.

Les producteurs reçoivent du marché une rémunération basée sur leurs coûts de production. Les transformateurs obtiennent une grande stabilité de leurs approvisionnements et des résultats financiers enviables. L'État et les contribuables, pour leur part, n'ont pas à financer de programmes de sécurité du revenu. Ce mode de production favorise une agriculture respectueuse des ressources et des personnes, une agriculture efficace et à dimension humaine répartie sur l'ensemble du territoire québécois et canadien.

En période de crise financière ou économique comme celle que les pays industrialisés traversent présentement, la gestion de l'offre est d'une grande utilité. Elle l'est en raison de sa grande stabilité. Il importe de rappeler que les producteurs d'œufs de consommation du Québec ont su au cours des dernières années, mettre en marché un produit sain, être conformes aux normes de qualité les plus rigoureuses au pays à un prix qui a suivi l'indice des prix à la consommation des denrées alimentaires. En effet, entre 2000 et 2010, le prix des œufs A gros payé aux producteurs du Québec a augmenté de 30 %, une croissance inférieure à l'indice des prix à la consommation pour les aliments qui a augmenté de 34 % durant la même période.

Plus récemment, au Canada, il a été observé que les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 6 % pour la viande, 9 % pour le pain, 13 % pour le café et 23 % pour les pommes de terre entre avril 2010 et avril 2011. Les prix des œufs et du lait (deux productions sous gestion de l'offre) n'ont augmenté pour leur part que de 4 %, soit deux fois moins que le pain et six fois moins que les pommes de terre.

Il y a toutefois, trois conditions majeures au maintien de la gestion de l'offre : la gestion de la production, le contrôle des importations et une politique de prix couvrant les coûts de production.

Reprenons succinctement chacun de ces trois piliers :

1- La gestion de la production

Les producteurs agricoles se sont engagés à approvisionner le marché canadien en produits de qualité, en quantité suffisante. Ils se sont aussi engagés à ne pas produire de surplus. C'est pourquoi les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation produisent sous contingent : chacun a une petite part du marché canadien qu'il s'engage à fournir. S'il y a des surplus, les producteurs s'engagent à en assumer les frais.

2- Le contrôle des importations

De son côté, le gouvernement canadien s'est engagé à limiter l'entrée de produits importés de sorte que les besoins du marché canadien soient comblés majoritairement par la production canadienne.

3- Une politique de prix couvrant les coûts de production

Le gouvernement canadien et les provinces canadiennes ont aussi mis en place des mécanismes pour que les producteurs reçoivent des prix qui leur assurent un revenu décent, sans subventions, qui leur permettent de vivre de leur production. Cette politique permet également à ce secteur d'adopter des technologies de pointe, d'améliorer non seulement son efficacité, mais également la qualité et le produit mis en marché, tout en respectant le bien-être animal et en assurant la pérennité de l'industrie.

Essentiellement, ce sont ces trois conditions qui permettent de maintenir la gestion de l'offre au Canada. Par ailleurs, l'intervention du gouvernement est essentielle pour que se matérialisent les deux dernières conditions, tant d'un point de vue interne, avec des politiques appropriées, que d'un point de vue externe, c'est-à-dire en s'assurant que les règles du commerce international cautionnent ces conditions. Et à ce titre, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a un rôle important à jouer de par sa mission et son mandat qui consiste à « favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la

pêche et de la forêt privée… » en exécutant « différents mandats découlant de sa loi constitutive et des règlements d'application. »[1]

En ce qui concerne la gestion de la production, les producteurs et les productrices agricoles québécois et canadiens s'en occupent avec beaucoup de rigueur.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec exerce un leadership auprès du gouvernement fédéral pour maintenir les conditions nécessaires à une gestion de l'offre efficace en protégeant les 3 piliers : contrôle de la production, contrôle des importations et politique de prix couvrant les coûts de production.

Nos inquiétudes

Pourtant, la pérennité de ce système n'est pas sans nous préoccuper. À ce chapitre, nous avons essentiellement trois inquiétudes :

1. **La vulnérabilité de nos tarifs**
2. **Les négociations à l'OMC**
3. **La vague de déréglementation qui plane sur la plupart des pays industrialisés, y compris au Canada**

1. La vulnérabilité de nos tarifs

L'appréciation du dollar canadien et la faiblesse du prix des œufs américains destinés à l'exportation[2] ont fait en sorte que, malgré un tarif de 163,5 %, les œufs des États-Unis ont pu franchir nos frontières au cours des dernières années. Les graphiques suivants illustrent bien la situation.

Le graphique 1 démontre qu'au cours des dernières années (1997 à 2009), les importations d'œufs ont dépassé le seuil tarifaire à deux occasions. La situation pourrait être critique puisque les œufs importés au-delà du seuil tarifaire contribuent à l'érosion de la production domestique et à la réduction de la rentabilité et des revenus pour les producteurs d'œufs du Québec et du Canada.

[1] Site de la RMAAQ : http://www.rmaaq.gouv.qc.ca/index.php?id=16

[2] **Œufs provenant très souvent de production excédentaire, vendus à des prix marginaux**

GRAPHIQUE 1 : Le Cycle d'Uruguay et l'accès au marché

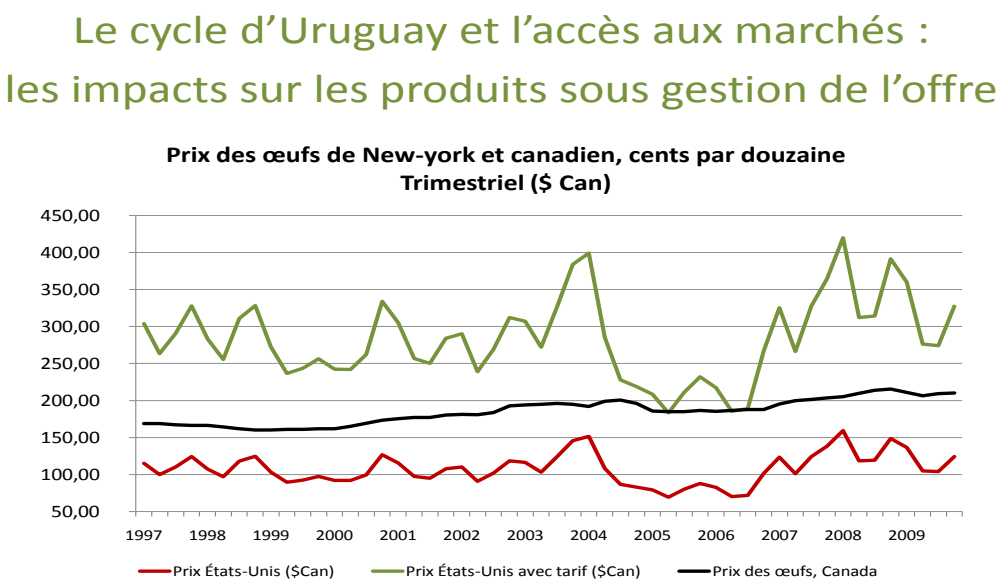

La situation aurait été pire si les modalités inscrites dans les projets de texte du Cycle de Doha avaient été mises en application, tel que démontré au graphique 2 :

GRAPHIQUE 2 : Le Cycle de Doha et l'accès au marché

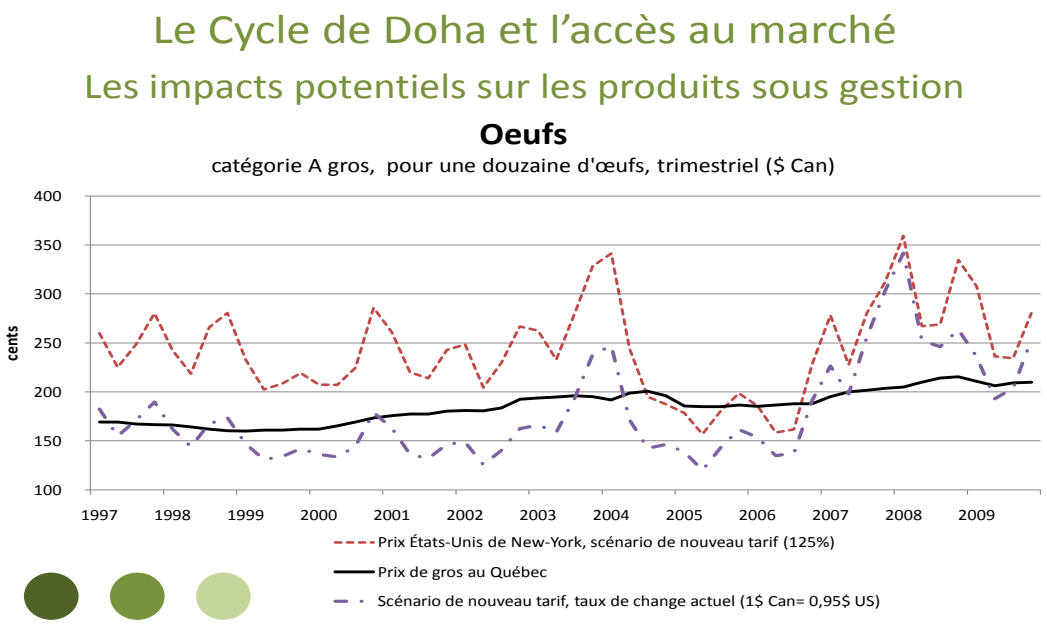

En effet, le graphique précédent démontre que sur 12 ans, le prix américain avec le taux de change en vigueur au cours de cette période aurait été, entre 2004 et 2007, en dessous du prix canadien pendant presque 4 ans consécutifs, ce qui est nettement suffisant pour déstabiliser le marché. Avec le tarif réduit et le taux de change actuel, le prix américain des œufs aurait été presque toujours en dessous du prix canadien sur 12 ans.

Ces importations supplémentaires rendent difficile l'administration de la Convention de mise en marché établie entre la Fédération et les classificateurs d'œufs du Québec, voire impossible, si la tendance s'accentuait davantage. En effet, il devient très difficile de gérer l'offre, s'il n'y a pas de contrôle de celle-ci. La gestion de l'offre repose sur de la prévisibilité et sur un contrôle parfait de la production. L'absence de contrôle de l'offre en raison du flux incontrôlé des importations rend l'application des mécanismes régulateurs de la gestion de l'offre inopérants, voire la gestion de l'offre caduque.

Nous sommes convaincus qu'à court terme, la solution à cette problématique se trouve dans l'application et le maintien des mesures de sauvegarde spéciales (mesures prévues dans l'Accord de Marrakech). En parallèle, une identification claire sur les emballages du « Produit du Québec » inciterait le consommateur à faire un choix éclairé.

Le gouvernement du Québec a un rôle important à jouer en exerçant de la pression sur son homologue fédéral pour maintenir des mécanismes qui sauront protéger nos marchés.

À court terme, la solution à cette problématique se trouve dans l'application et le maintien des mesures de sauvegarde spéciales (mesures prévues dans l'Accord de Marrakech).

2. Les négociations à l'OMC

Les objectifs et la logique d'intervention préconisés dans les discours depuis la fin des années 1980 surtout (discours s'appuyant notamment sur les travaux de l'OCDE à la fin des années 1980 qui mettaient l'accent sur la nécessité de réduire les formes d'aide qui causaient de la distorsion sur le marché et les mesures de protection des marchés), ont eu une influence sur l'évolution des politiques agricoles des pays développés. La conclusion du Cycle d'Uruguay et le cadre des modalités du Cycle de Doha adopté en juillet 2004 ont indéniablement subi l'influence de ce discours (baisse des tarifs, augmentation de l'accès au marché).

Pourtant, l'agriculture n'est pas un secteur comme les autres. Elle occupe le territoire, dynamise le milieu rural, assure une sécurité alimentaire et protège le patrimoine biologique et social.

La solution consisterait à proclamer un nouvel ordre mondial de l'agriculture basé essentiellement sur sa spécificité et sur la reconnaissance du droit d'un pays à se nourrir : « D'abord, nourrir notre monde ».

Dans cette logique, nous avancerons l'idée qu'il soit possible à tous les pays membres de l'OMC de se prévaloir d'un concept d'autosuffisance leur permettant de promouvoir à la fois une agriculture durable et la souveraineté alimentaire.

3. La vague de déréglementation qui plane sur la plupart des pays industrialisés, y compris au Canada

Cette vague de déréglementation est en quelque sorte le corollaire des dernières négociations à l'OMC et de celles initiées dans le cadre du Cycle de Doha.

Rappelons que le Cycle d'Uruguay, de 1986 à 1993, fut le cycle des négociations le plus ambitieux où l'on a abordé de front pour la première fois, le secteur agricole.

À cet égard, il importe de rappeler que les membres du GATT ont convenu de libéraliser davantage le commerce des produits agricoles en tenant compte des principes généraux régissant les négociations.

Le Cycle de Doha, le 9^{e} cycle de négociations qui a débuté en novembre 2001, poursuit sur la même lancée, soit libéraliser davantage le commerce des produits agricoles : c'est toujours l'alignement des règles de libéralisation des produits industriels sur les produits agricoles qui est sur la table des négociations présentement.

Dans cette foulée de libéralisation et de déréglementation, le nouveau gouvernement majoritaire au Canada a annoncé qu'il supprimera le monopole de la Commission canadienne du blé (CCB) sur les exportations et les ventes internes pour consommation humaine de blé et d'orge, ce qui aura une incidence certaine sur l'avenir de l'agriculture dans les Prairies, même si on n'en connaît pas encore la nature et l'ampleur exactes. La CCB est une agence de commercialisation qui fut créée parce que les producteurs céréaliers de l'ouest du Canada croyaient qu'il était équitable de mettre en commun les revenus de toutes les ventes et qu'ils pourraient retirer le maximum des marchés internationaux par l'entremise d'une agence capable de discriminer par les prix. Sans sa position de monopole, cette capacité de la CCB s'érodera, et l'agence perdra sa raison d'être. Est-ce que ce

même gouvernement poussera sa logique néolibérale jusqu'à vouloir abolir la gestion de l'offre ? Il faudra y veiller.

Nous faisons appel à la Commission pour qu'elle fasse valoir qu'il est indispensable que l'agriculture obtienne un traitement particulier à l'OMC. De façon plus particulière, nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise reconnaisse la spécificité de l'agriculture et des aliments, plaide pour l'exception à l'OMC et reconnaisse le droit d'un pays à se nourrir.

Un Centre d'études stratégiques sur l'agriculture et l'alimentation

Dans l'optique d'influencer le débat sur la scène nationale et internationale, et à l'instar de ce qui s'est fait dans le domaine de la culture, nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise prévoie la création d'un Centre d'études stratégiques sur l'agriculture et l'alimentation. Un tel centre, indépendant et neutre, aurait notamment pour mission d'accroître les connaissances et la compréhension des défis et enjeux qui concernent l'agriculture et l'alimentation et d'identifier des pistes d'action en vue d'améliorer la gouvernance du système alimentaire mondial. Il pourrait également rappeler les particularités du secteur agricole, veiller à repérer les pays et organisations qui partagent ces principes, faire alliances et influencer les négociations multilatérales et bilatérales qui ont cours présentement.

Nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise prévoie la création d'un Centre d'études stratégiques sur l'agriculture et l'alimentation.

2.4 En réponse aux questions

Pour compléter cette section et tel que le suggère d'ailleurs le Livre vert, nous répondrons à quelques questions qui sont en lien avec les perspectives de développement de notre secteur.

Question 2 : Souscrivez-vous à la vision proposée qui place le produit alimentaire au cœur de la politique ?

Nous ne nous opposons pas à ce que le produit alimentaire fasse partie de la politique.

Les producteurs d'œufs du Québec ont fait un effort notable pour répondre adéquatement au marché, comme présenté précédemment. Le Québec a haussé sa production d'œufs de spécialités, répondant à cette tendance.

Il y a toutefois un équilibre à maintenir entre les attentes des consommateurs, leur capacité de payer et la capacité des producteurs à s'ajuster à la démarche et à couvrir leurs coûts de production. En ce sens, les besoins des consommateurs et la capacité des producteurs de vivre de leur production doivent être respectés.

Les producteurs d'œufs du Québec répondent également à d'autres marchés, notamment à celui des compagnies pharmaceutiques pour la fabrication de vaccins.

La nouvelle politique bioalimentaire devra aussi tenir compte des aspects non alimentaires que les productions agricoles peuvent combler.

Question 4 : **Selon vous, le consommateur serait-il prêt à choisir d'abord un produit québécois qui se distingue par ses caractéristiques (…) et éventuellement payer plus cher ?**

Nous croyons qu'il est souvent illusoire de croire que la masse des consommateurs a la capacité de payer davantage pour des produits de créneau, même s'ils viennent du Québec.

À notre avis, c'est l'ensemble de notre secteur agricole et agroalimentaire qui doit se démarquer, tout en offrant au consommateur des produits à valeur ajoutée qui respectent sa capacité de payer.

3. ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

3.1 Biosécurité et traçabilité

La biosécurité, la qualité et les normes de production sont des sujets de la plus haute importance pour tous les producteurs d'œufs de consommation. Les producteurs ont toujours été soucieux de produire et d'offrir aux consommateurs des œufs sécuritaires et de haute qualité; des œufs qui pourront être consommés sous la forme que choisira le consommateur : miroir, brouillés, durs, dans un lait frappé, crus, etc.

Au cours des dernières années, les producteurs se sont donné des règles très strictes et précises en matière de production et de conservation des œufs à la ferme. Depuis 1999, plusieurs obligations ont été ajoutées au *Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme* que les producteurs ont volontairement adopté.

Ce règlement inclut notamment :

- Des mesures de dépistage de *Salmonella enteritidis* (SE);
- Des restrictions quant à l'utilisation des antibiotiques.

Les producteurs ont aussi développé et mis en place un programme complet de salubrité qui implique tous les partenaires de la filière des œufs. Ce programme a été validé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) en 2003.

De façon plus précise, nous pouvons avancer qu'un œuf de qualité est un œuf propre et exempt d'écoulement, de fissure ou de tout autre défaut pouvant présenter des problèmes de salubrité alimentaire. Pour les producteurs d'œufs, la qualité c'est aussi :

- La réduction des risques de contamination par SE;
- Une biosécurité accrue sur les fermes pour réduire à un niveau le plus bas possible l'incidence de présence de SE dans les sites d'élevage;
- De bonnes pratiques de production et de gestion.

Dans le secteur des œufs de consommation, plusieurs programmes s'imbriquent les uns dans les autres afin d'assurer une biosécurité complète :

- « Propreté d'abord - Propreté toujours » des Producteurs d'œufs du Canada (POC);
- Programme d'assurance-qualité à la ferme (PASAF) des POC;
- Programme de salubrité dans la production d'œufs de consommation;
- La certification des entreprises;
- L'identification et la traçabilité des œufs.

Le programme de salubrité contient trois éléments principaux :

- Les mesures de biosécurité à respecter;
- Le dépistage SE;
- L'identification et la traçabilité de tous les œufs produits ici.

Depuis 1999, aucun cas de toxi-infection à *Salmonella enteritidis* n'a été associé à la consommation d'œufs au Québec. Pourtant, plus de 12 milliards d'œufs y ont été produits et consommés. C'est la preuve que le programme de salubrité et les initiatives des producteurs fonctionnent.

Outre les initiatives mentionnées plus haut, la Fédération est impliquée activement dans l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA), et ce, depuis la création de celle-ci. Cette implication représente une assurance supplémentaire afin de faire face aux maladies à déclaration obligatoire menaçant les entreprises.

Traçabilité

Avec le règlement sur la traçabilité, les producteurs pourront dans un avenir rapproché, assurer une qualité des œufs du Québec, de la ferme à la table. Mené à terme en 2006, le projet pilote sur la traçabilité dans le secteur des œufs de consommation est concluant à cet égard.

Un des objectifs de ce projet vise à mettre en place un système d'identification unique et de traçabilité des lots d'oiseaux de race légère dans l'industrie québécoise des œufs de consommation afin de mieux protéger le statut sanitaire du cheptel aviaire. De plus, il s'agit de fournir un système d'identification de la ferme à la table pour des œufs produits, classés et commercialisés par les producteurs inscrits au programme de salubrité.

Rappelons que c'est en réponse à une volonté de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et des intervenants du secteur que des démarches avaient initialement été amorcées avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ) afin d'évaluer la possibilité d'intégrer cette production à la base de données multi espèces déjà existantes pour les secteurs bovin et ovin.

Après la réalisation du projet pilote sur la traçabilité, la filière des œufs de consommation a entériné, récemment, la mise en place de la traçabilité dans les œufs par voie réglementaire, du couvoir à la table. Ceci signifie que dans un avenir rapproché, tous les œufs produits au Québec seront identifiés avec une codification standard qui permettrait même au consommateur de visualiser la ferme qui a produit sa douzaine d'œufs via le site Internet de la Fédération.

Mais pour que l'implantation d'outils de traçabilité se fasse à tous les maillons de la chaîne, les aspects suivants devront être améliorés :

- Automatiser l'ensemble des opérations des intervenants dans une perspective de traçabilité de toute la filière (information souvent gardée en format papier);
- Équiper les classificateurs pour la codification directement sur l'œuf;

- Améliorer les outils de transmission de l'information existants pour pouvoir aller vers la traçabilité par lot;
- Améliorer les systèmes de saisies de données.

Pour résumer, il est notoire que les producteurs d'œufs du Québec ont une longueur d'avance sur plusieurs autres productions et/ou provinces en matière de traçabilité et de biosécurité. Cela dit, nous croyons que le gouvernement doit poursuivre sans hésitation, son soutien aux initiatives des producteurs d'œufs afin que ceux-ci conservent ces précieux acquis.

Il importe également d'avoir un suivi adéquat pour l'application réglementaire, particulièrement lorsqu'il y a vente d'œufs dans les marchés publics.

Nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise soutienne les initiatives en matière de qualité, biosécurité et traçabilité, par des implications financières ou par voie réglementaire, en y accordant les ressources humaines nécessaires pour un suivi adéquat de la réglementation.

3.2 Amélioration de la productivité

Tous les quatre ans, une enquête sur le coût de production permet de jauger, tant les coûts de production que certains critères technico-économiques du secteur.

On observe une appréciation significative de la productivité tous les 4 ans. Le taux de ponte a ainsi progressé de 30 % au cours des 20 dernières années. Qui plus est, le taux de conversion alimentaire s'est amélioré puisque les poules consomment moins pour produire la même douzaine d'œufs.

3.3 Transfert technologique

Le professionnalisme passe certes par une meilleure formation et par un transfert technologique efficace.

C'est pourquoi la Fédération encourage les producteurs à maintenir un haut niveau de scolarité et qu'elle favorise la réalisation de projets de recherche ainsi que la diffusion des résultats associés à ces projets.

Empiriquement, on peut prétendre que le transfert technologique s'est fait en bonne partie en raison des séances d'information que nous avons tenues régulièrement depuis plus de 40 ans et par le support financier des organismes publics subventionnaires. La participation des producteurs à des activités formatrices

(colloques, conférences) explique indéniablement, le haut taux d'adhésion des producteurs aux nouvelles technologies.

C'est pourquoi la mécanisation des exploitations permet généralement au producteur moyen, qui compte 36 000 poules, de s'occuper de son entreprise avec l'aide d'un seul employé. Il permet également aux producteurs de suivre à distance, les signes « vitaux » de leur entreprise, grâce à des logiciels spécialisés et à des applications électroniques sophistiquées. À titre d'exemple, un producteur peut recevoir une alarme directement sur son téléphone intelligent lors d'un bris d'équipement à la ferme, d'un manque d'eau ou de moulée, ou lorsque la température est inadéquate dans le poulailler. Certaines applications permettent même de démarrer un ventilateur à distance !

3.4 Environnement

En environnement, la gestion des fumiers de quelque 1,4 million de pondeuses (chiffres de 2008), soit près de 40 % du cheptel québécois, se fait sur base sèche, ce qui facilite grandement le respect des normes environnementales puisque les risques de pollution par infiltrations et fuites sont réduits au minimum et que les charges d'odeurs sont quasi inexistantes. La Fédération a pour objectif de hausser ce pourcentage à 75 % d'ici sept ans.

Les efforts de recherche sur les fumiers ont permis une réduction substantielle du volume des déjections atteignant 59 % entre 1989 et 2007. Ces nouveaux débouchés permettent de « libérer » des superficies pour utilisation des fumiers d'autres espèces animales.

Une étude menée par la Fédération jusqu'en 2008, en collaboration avec l'entreprise québécoise Acti-Sol inc. et l'Université McGill, a démontré qu'un nouveau type d'engrais granulé (formulation 7-2-1 et 5-4-2), produit à base de fumier de poules pondeuses séché et granulé, s'avère efficace sur les sols argileux du Sud-ouest québécois.

Amorcé en 2003 grâce à la collaboration financière du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), le projet « Utilisation du fumier de pondeuses granulé comme fertilisant pour la culture du maïs et du blé au Québec » avait pour principal objectif d'expérimenter l'utilisation de fumier granulé comme option au fumier frais conventionnel ou aux engrais synthétiques afin de pouvoir l'offrir aux producteurs de cultures commerciales, principalement en production de grains biologiques.

Après trois années d'essais, cet engrais a présenté des résultats positifs démontrant qu'il peut améliorer le rendement du blé et du maïs dans les sols argileux de la Montérégie Ouest. Comparativement au blé sans engrais, le rendement de blé a doublé avec l'utilisation de l'engrais granulé. De plus, les rendements se sont avérés supérieurs à ceux obtenus avec de l'engrais frais de volaille.

L'engrais granulé fournit les nutriments nécessaires à ces cultures, particulièrement en azote, phosphore et calcium, et fonctionne comme un engrais à libération contrôlée.

Nous recommandons que la politique bioalimentaire intervienne dans le domaine du transfert technologique et de l'environnement pour permettre de conserver la capacité concurrentielle de l'agriculture québécoise.

3.5 Nécessité d'un encadrement réglementaire

Un cadre réglementaire est essentiel pour assurer le développement ordonné de notre production. Celui-ci a permis à la Fédération d'énoncer des règlements tant pour organiser la production que pour assurer une qualité de produit irréprochable à offrir aux consommateurs. En ce sens, plusieurs règlements[3] ont été développés, tous avec l'approbation de la RMAAQ.

Il nous apparaît donc essentiel que le gouvernement du Québec donne à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec les pouvoirs et les ressources nécessaires pour « favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée, … » en lui permettant de réaliser « différents mandats découlant de sa loi constitutive et des règlements d'application. »

4. NOS ARGUMENTS POUR L'ACTION COLLECTIVE

La refonte des trois lois

L'exercice auquel nous convie le Livre vert vise sans contredit, à « définir les orientations qui guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années, à partir (…) d'une vision du secteur à l'horizon 2030. »

- [3] **Règlement sur les quotas;**
- **Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des œufs de consommation;**
- **Règlement sur les contingents spéciaux;**
- **Règlement sur l'agence de vente des œufs inaptes à l'incubation et des œufs de surplus à la fabrication de vaccins, pour ne nommer que ces derniers, sans compter le Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation.**

Concrètement, l'application des orientations ne se fera pas sans revisiter les quelque 30 lois, notamment la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, la Loi sur les producteurs agricoles et la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles. Permettez-nous d'exprimer notre position au regard de ces trois lois.

4.1 Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche

Depuis 1956, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles a rendu de grands services à la Fédération des producteurs d'œufs de consommation. Elle lui a notamment permis de mettre en place les outils suivants : le Règlement sur les quotas et le Règlement sur les contributions (1966), le plan conjoint (1966), le renouvellement de l'Accord fédéral-provincial, permettant le mécanisme de fixation des prix (1976), la Convention d'approvisionnement avec les classificateurs (1989), les quotas par pondoir (1992), le Fonds de compensation des poulettes (1998), le Règlement sur la production et la conservation (1999) et plus récemment, l'implantation de la gestion de l'offre dans les œufs de vaccins (2002-2006).

En ce sens, la Fédération souhaite qu'un signal clair et sans équivoque soit donné par la Commission quant à l'importance et à la pertinence de cette Loi et à son maintien intégral. Pour ce faire, nous demandons que le gouvernement du Québec en fasse la promotion auprès de la population et que l'organisme chargé de son application, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), soit soutenu; que la RMAAQ puisse compter sur des ressources financières, techniques et juridiques adéquates pour réaliser sa mission première, soit d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée.

Nous sommes aussi d'avis, comme nous le soulignions précédemment, que cette Loi soit maintenue dans son intégralité en y ajoutant les pouvoirs nécessaires pour préciser et confirmer :

- l'équivalence parfaite d'une convention arbitrée et d'une convention négociée;
- le pouvoir de la Régie d'ordonner, en vertu des articles 26 et 43 de la Loi, le paiement de sommes d'argent, notamment en cas de non-respect à la Loi, aux règlements adoptés sous son autorité et aux conventions de mise en marché.

- Nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise maintienne dans son intégralité, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche en y ajoutant les pouvoirs nécessaires lorsqu'il y des conventions arbitrées.
- Nous recommandons également que l'organisme chargé de son application, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) puisse compter sur des ressources financières, techniques et juridiques adéquates pour réaliser sa mission première, soit d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée.

4.2 La loi sur les producteurs agricoles

Comme le rappelle le juge Jean-Jacques Croteau dans un jugement rendu le 9 mars 2000 concernant la question de l'accréditation unique conférée à l'UPA (l'affaire Lapalme)[4], « l'objectif des dispositions de la Loi sur les producteurs agricoles du Québec en cause se rapportait à des préoccupations importantes du législateur en 1972, comme en font foi les extraits du Journal des débats… » (…) « Le législateur a légiféré en toute connaissance de cause quant au caractère unique de l'accréditation conférée à l'UPA et au caractère obligatoire du paiement des cotisations par l'ensemble des producteurs. »

« L'UPA a toujours axé son action à défendre les intérêts généraux de l'ensemble des producteurs du Québec (…) son accréditation unique lui a donné une force de représentation qu'on ne retrouve pas ailleurs au Canada et sans son mode de financement actuel, elle n'aurait pas pu atteindre tous les objectifs mentionnés… » par les experts qui sont venus à la barre.

Le juge Croteau poursuit en indiquant :

« Comme ces derniers (les experts) l'ont bien démontré, la raison d'être de l'UPA est plus qu'essentielle parce que le monde de la production agricole, un secteur atomistique, se trouve aujourd'hui dans un des moments les plus importants de son histoire. »

« De grandes compagnies agroalimentaires se restructurent, fusionnent. Une idéologie s'implante partout dans le monde et évidemment au Canada. Pour beaucoup, les performances boursières deviennent primordiales. Les excès deviennent presque incontrôlables par le pouvoir politique. »

[4] **9 mars 2000, Cour supérieure du Québec, jugement no 5050-05-000132-883 par l'honorable juge, Jean-Jacques Croteau.**

« (…) un équilibre doit donc se révéler par une solidarité des producteurs agricoles du Québec. L'UPA demeure le meilleur véhicule pour défendre leurs intérêts d'ordre économique et social. »

Et le juge poursuit en mettant en évidence que sur le plan international :

« (…) les États-nations abandonnent une partie de leur souveraineté en devenant membres d'organismes mondiaux comme l'OMC. Les forces du marché s'affrontent sur la scène internationale. On tente d'instaurer de nouveaux standards. On aspire à voir apparaître une société de marché à travers le monde. On veut une réglementation globalisante par l'OMC. »

« Le pouvoir des États-nations passe à d'autres acteurs. »

« Le concept clé apparaît, qu'à l'avenir, les syndicats agricoles comme l'UPA, devront se regrouper sur le plan national et international, non plus autour des États-nations. Ainsi, ces groupes, dont les intérêts communs dans le domaine agroalimentaire se rejoignent, deviendront, par leur alliance, peut-être une force plus grande que la coalition entre États. Cette nouvelle forme d'organisation exigera que l'UPA soit présente sur la scène mondiale pour protéger le secteur des producteurs. »

« L'enjeu principal devient impératif pour le maintien du Régime syndical agricole et de son financement, le tout tel que prévu à la Loi sur les producteurs agricoles. »

Est-il besoin d'en ajouter ? Le jugement Croteau est toujours d'actualité. La lecture qu'a faite le juge Croteau de la société en 2000 est toujours valable en 2011. Quand il affirme par exemple que : « Pour beaucoup, les performances boursières deviennent primordiales. Les excès deviennent presque incontrôlables par le pouvoir politique. » N'est-ce pas encore la même situation aujourd'hui ? Certes, et c'est sans doute pire.

Également, n'est-ce pas la même réalité aujourd'hui que celle qu'il décrit sur le plan international quand il indique que « … les États-nations abandonnent une partie de leur souveraineté en devenant membres d'organismes mondiaux comme l'OMC. » Même s'il y a piétinement des négociations à l'OMC l'objectif est toujours le même, comme le dit le juge Croteau : « On aspire à voir apparaître une société de marché à travers le monde. On veut une réglementation globalisante par l'OMC. »

Un syndicalisme pluraliste affaiblirait grandement le pouvoir de l'UPA tant sur le plan de sa légitimité qu'au niveau des moyens à se déployer sur le plan provincial, national et international.

La perte de l'accréditation unique détériorerait grandement la capacité des producteurs agricoles du Québec à modeler l'agriculture au Québec. Il y aurait assurément une perte de son identité.

En tout état de cause, et pour les raisons évoquées précédemment, nous plaidons en faveur du maintien intégral de la Loi sur les producteurs agricoles.

Puisque l'UPA demeure le meilleur véhicule pour défendre les intérêts des producteurs agricoles du Québec, nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise lui accorde l'accréditation unique.

4.3 La Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles

Cette loi a fait ses preuves même si parfois, les superficies dézonées autour des grandes agglomérations laissent perplexes ou encore que les plans d'aménagement de certaines municipalités laissent à désirer. Nous nous montrerons également ouverts à une plus grande souplesse pour l'établissement de plus petites entreprises.

Nous sommes ouverts à permettre le morcellement des terres à des fins agricoles uniquement, pour favoriser notamment la relève, la diversification et la consolidation de l'agriculture, conformément à l'article 59 de la loi.

4.4 En réponse aux questions

Pour conclure cette section, nous répondrons aux questions suivantes :

Question 9 : Que devrait prioriser le gouvernement pour assurer aux entreprises du secteur une offre de formation leur permettant de disposer du savoir-faire et des ressources nécessaires pour faire face aux enjeux de demain ? Cette offre devrait-elle être organisée différemment ?

En ce qui a trait à l'organisation de la formation en agriculture et particulièrement à la formation continue, il serait souhaitable de s'inspirer du modèle des universités américaines qui allient formation continue et formation de base par le biais de leur département d'extension.

Question 14 : Avec la mise en marché collective de leurs produits, les producteurs agricoles et les pêcheurs visent à obtenir de meilleurs revenus du marché. Devrait-on assurer plus de transparence dans l'administration de ces mécanismes ?

Les offices de mise en marché agissent avec beaucoup de transparence et à cet égard, la Régie joue un rôle de premier plan qui nous apparaît adéquat.

Nous sommes d'avis que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) offrent toute la transparence nécessaire à l'administration des mécanismes de mise en marché collective.

Qu'il suffise pour s'en convaincre de rappeler l'essentiel du rôle de la Régie à l'égard des plans conjoints de mise en marché ainsi qu'on peut le retrouver sur son site Web[5] :

- Veiller à la mise en place du plan conjoint;
- Approuver les règlements pris par l'organisme qui administre le plan et par les producteurs ou les pêcheurs réunis en assemblée générale (la Régie peut vérifier de la façon qu'elle juge appropriée l'opinion des producteurs sur ces règlements);
- Surveiller l'application du plan et des règlements;
- Homologuer les conventions intervenues entre l'organisme qui administre le plan et les personnes intéressées à la mise en marché;
- Régler et arbitrer les litiges qui surviennent dans le cadre de l'application de ces plans, d'un règlement ou d'une convention;
- Exercer son mandat en tenant compte de l'intérêt des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Quant aux offices de mise en marché, leurs états financiers sont présentés à l'assemblée générale des producteurs pour approbation et sont ensuite transmis à la RMAAQ. Les intérêts commerciaux des administrateurs des offices sont divulgués à la RMAAQ et sont, au besoin ou sur demande, analysés par celle-ci.

L'ensemble des offices est par ailleurs soumis à une évaluation périodique tous les cinq ans pouvant être ramenée à 3-4 ans afin de permettre à la Régie d'effectuer un suivi rapproché des règles de gouvernance ainsi que de l'administration des mécanismes et règles de mise en marché. Lors de ces évaluations, les offices doivent rendre compte de leurs interventions sur les marchés, et les personnes intéressées à la mise en marché du produit visé peuvent, à cette occasion, présenter leurs observations. Au demeurant, les assemblées des offices sont

[5] **RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.**
[http://www.rmaaq.gouv.qc.ca/index.php?id=21] (consulté le 20 octobre 2010).

ouvertes à tous : n'importe qui peut y assister, même les acheteurs. Peut-on être plus transparent ?

Question 15 : Devrait-on offrir l'occasion aux producteurs agricoles de s'exprimer sur le maintien de l'accréditation d'une seule organisation pour représenter leurs intérêts professionnels ?

Pour avoir son accréditation, l'UPA doit démontrer qu'elle est représentative de la majorité des producteurs. Tous les deux ans (articles 20 et 22 de la Loi sur les producteurs agricoles), la RMAAQ peut la lui retirer s'il est démontré qu'elle n'est plus représentative des producteurs. L'UPA, pour utiliser des termes bien connus du syndicalisme, se retrouve « en ballotage » tous les deux ans, soit à une fréquence beaucoup plus grande que ce que l'on observe dans le monde du travail.

5. RECOMMANDATIONS

La synthèse de nos recommandations est résumée dans la section suivante.

La Fédération recommande :

1. Que la politique bioalimentaire québécoise reconnaisse la production en région et l'achat local et qu'elle mette en place des outils d'identification des produits du Québec et mette en place des politiques d'achat de produits du Québec dans les institutions publiques.
2. Que la politique bioalimentaire québécoise soutienne les initiatives en matière de relève, notamment en mettant de l'avant des mesures fiscales facilitant le transfert d'entreprises et des actions favorisant l'établissement de la relève.
3. Que la politique bioalimentaire donne son appui à la recherche, notamment en créant un fonds d'initiative.
4. Que le gouvernement du Québec exerce un leadership auprès du gouvernement fédéral pour maintenir les conditions nécessaires à une gestion de l'offre efficace en protégeant les 3 piliers : contrôle de la production, contrôle des importations et politique de prix couvrant les coûts de production.
5. Que la Commission fasse valoir qu'il est indispensable que l'agriculture obtienne un traitement particulier à l'OMC. De façon plus particulière, nous recommandons que la politique bioalimentaire québécoise reconnaisse la spécificité de l'agriculture et des aliments, plaide pour l'exception à l'OMC et reconnaisse le droit d'un pays à se nourrir.

6. Que la politique bioalimentaire québécoise prévoie la création d'un Centre d'études stratégiques sur l'agriculture et l'alimentation.

7. Que la politique bioalimentaire québécoise tienne compte des autres fonctions de l'agriculture que la production de produits alimentaires.

8. Que la politique bioalimentaire québécoise soutienne les initiatives en matière de qualité, biosécurité et traçabilité, par des implications financières et/ou par voie réglementaire, en y accordant les ressources humaines nécessaires pour un suivi adéquat de la réglementation.

9. Que la politique bioalimentaire intervienne dans le domaine du transfert technologique et de l'environnement pour permettre de conserver la capacité concurrentielle de l'agriculture québécoise.

10. Que la politique bioalimentaire québécoise maintienne dans son intégralité, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche en y ajoutant les pouvoirs nécessaires lorsqu'il y a une convention arbitrée et que l'organisme chargé de son application, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), puisse compter sur des ressources financières, techniques et juridiques adéquates pour réaliser sa mission première, soit d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée.

11. Que la politique bioalimentaire québécoise accorde à l'UPA l'accréditation unique.

12. Que la politique bioalimentaire québécoise permette le morcellement des terres à des fins agricoles uniquement, pour favoriser notamment la relève, la diversification et la consolidation de l'agriculture, conformément à l'article 59 de la loi.

Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 320
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone: (450) 679-0530
Télécopieur: (450) 679-0855
Site Web: www.oeuf.ca